

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(Code du Commerce articles L 310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-9, R 310-19
et articles R 321-1, R 321-9 du Code Pénal)

1. DÉCLARANT

Nom, Prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale (*) :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA VENTE AU DÉBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail,...) :

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date du début de la vente : Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3. ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom), certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du Code du Commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévus à l'article 441-1 du Code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000 euros (article L 310-5 du Code de Commerce).

4. CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé

Observations :

(*) Joindre un justificatif d'identité du demandeur

